

107112
Pour copie
certifiée conforme

A.C.C.

Société par actions simplifiée au capital de 55 000 euros

Siège social : Marché d'Intérêt National - 12 avenue Joxe - 49100 ANGERS

RCS ANGERS en cours d'immatriculation

A5381

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 27 AVRIL 2012

*Le 27 avril 2012,
A 19 heures,*

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Denis BIZON, propriétaire de 500 actions ;
- Monsieur pierre CHAPON propriétaire de 500 actions,
- Monsieur Fabrice COEFFET propriétaire de 500 actions,
- Monsieur Denis COUSIN propriétaire de 500 actions,
- Monsieur Gilles DELANOUE propriétaire de 500 actions,
- Monsieur Dominique FOYER propriétaire de 500 actions,
- Monsieur Franck HERROUIN propriétaire de 500 actions,
- Monsieur Carl MARTIN propriétaire de 500 actions,
- Monsieur Christophe MARTIN propriétaire de 500 actions,
- Monsieur Laurent PLARD propriétaire de 500 actions,
- Monsieur Sylvain PROD'HOMME propriétaire de 500 actions.

Seuls associés de la société A.C.C. , société par actions simplifiée au capital de 55 000 euros dont le siège social est sis Marché d'Intérêt National - 12 avenue Joxe - 49100 ANGERS,

ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LES DECISIONS PORTANT SUR :

- Nomination du Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination du Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Président, pour une durée d'une année prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 :

- Monsieur Sylvain PROD'HOMME
Né à CRAON (Mayenne) le 15 septembre 1969
De nationalité française
Demeurant à BRIOLLAY (Maine et Loire) – 22 bis rue de la Herpière

En remplacement de Monsieur Dominique FOYER, démissionnaire.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, pour une durée d'une année prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 :

- Monsieur Gilles DELANOUE
Né à SAINTE GEMMES D'AUDIGNE (Maine et Loire) le 30 juin 1970
De nationalité française
Demeurant à SAINT SYLVAIN D'ANJOU (Maine et Loire) – 1 Impasse des Fousseaux

En remplacement de Monsieur Sylvain PROD'HOMME, démissionnaire.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

M. Denis BIZON	M. Pierre CHAPON
M. Fabrice COËFFET	M. Denis COUSIN

M. Gilles DELANOUE * <i>*Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Générale »</i>	M. Dominique FOYER
M. Franck HERROUIN	M. Carl MARTIN
M. Christophe MARTIN	M. Laurent PLARD
M. Sylvain PROD'HOMME* <i>*Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président »</i>	